



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Nombre de conseillers municipaux présents : **24**

Nombre de votes contre : **0**

Nombre d'abstentions : **0**

Nombre de votes pour : **29**

Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 juin 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **19H56**

Secrétaire : **Michel PIRES**

RESSOURCES HUMAINES

DL.21.045 - Créations de postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité (article 3. I.- 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) - Années 2021 et 2022

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3. I.- 2°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3. I.- 2° de la loi n° 84-53 précitée,

Considérant que les besoins recensés au sein du service Jeunesse nécessitent la création des postes non permanents suivants :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes
Jeunesse	15 animateurs ALSH	Encadrement et animation – Accueil de loisirs sans hébergement	Temps complet	Petites vacances scolaires
Jeunesse	25 animateurs ALSH	Encadrement et animation – Accueil de loisirs sans hébergement	Temps complet	Vacances Eté

Après avis du comité technique du 9 juin 2021 et présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 juin 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer les postes d'agents contractuels de droit public ci-dessus énoncés, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3. I.- 2° de la loi n° 84-53 précitée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 JUIN 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **30 JUIN 2021**

Notification le : **30 JUIN 2021**



Acte à classer**DL-21-045**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-06-30T14-43-44.00 (MI231042005)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20210630-DL-21-045-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Créations de postes non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité - années 2021 et 2022**Date de décision :** 30/06/2021**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Délibération création et suppression de poste**Acte :** DL.21.045 -RH - Créations de postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité - années 2021 et 2022.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/21 à 14:43

Par LE TUMELIN Sylvie**Transmis**

Date 30/06/21 à 14:43

Par LE TUMELIN Sylvie**Accusé de réception**

Date 30/06/21 à 14:52